



PROJET D'ETABLISSEMENT

DU MULTI ACCUEIL « CHRYSALIDES ET PAPILLONS » DE SAINT ANDRE DE SANGONIS

***Avril 2006
avec modifications de janvier 2010***

PROJET D'ETABLISSEMENT

Fiche 1

IDENTITE DU PORTEUR DE PROJET

1 - Nom de l'établissement ou service : MULTI-ACCUEIL « Chrysalides et Papillons »

ADRESSE : Maison de la Petite Enfance
19 rue des Aigues vives
34725 Saint André de Sangonis

TELEPHONE / FAX : **04 67 55 45 97**

NOM DE LA DIRECTRICE : Sophie COSTE Diplôme : E.J.E.
NOM DE L'ADJOINTE : Gisèle CAPRIO Diplôme : Puéricultrice

2 - Gestionnaire : Association « Chrysalides et Papillons »

ADRESSE du siège social : Maison de la Petite Enfance
19 rue des Aigues vives
34725 Saint André de Sangonis

TELEPHONE / FAX : **04 67 55 45 97**

NOM DU RESPONSABLE : Boris KASJANOW
FONCTION : Président

3 - Compléments d'informations :

L'association est inscrite dans un réseau adhérent à l'A.C.E.P.P. (Association des Collectifs Enfants Parents Professionnels).

4 - Agrément PMI et Conventionnement C.A.F. :

Type d'accueil	Nombre de places par tranche d'âge			
	0 - 4 ans	4 - 6 ans	3 - 6 ans	2 - 4 ans
Accueil occasionnel	2	0	0	0
Accueil Régulier	24	0	0	0
Accueil d'urgence	dans le cadre des 10% de dépassement autorisé	0	0	0
Action Passerelle	0	0	0	0
Autres	0	0	0	0

Horaires	Amplitude d'ouverture						
	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	TOTAL Hebdo
Journée continue	De 7h30 à 18h30	De 7h30 à 18h30	De 7h30 à 18h30	De 7h30 à 18h30	De 7h30 à 18h30	0	55 heures

Périodes prévisionnelles de fermeture de l'établissement ou service :

Été : les 3 premières semaines d'août

Petites vacances scolaires : 1 semaine Pâques, 1 semaine à Noël

Le projet éducatif de la structure prend racine dans une vision globale de l'enfant interdépendant du monde qui l'entoure. Les relations sociales qu'il entend faciliter constituent le terreau de l'épanouissement de l'enfant. Sa philosophie et ses valeurs sont inspirées des concepts et principes directeurs d'Emmi Pickler et Maria Montessori. Il propose un cadre qui prévoit d'allier **repères et continuité** et permette le développement de l'enfant à **son propre rythme**. Ainsi l'enfant sera accompagné dans un cheminement en douceur de la relation familiale à la vie en collectivité.

1 - L'accueil :

Les locaux et leurs aménagements ont été pensés pour promouvoir un accueil de qualité. Celui ci repose sur la convivialité de l'espace où chacun peut se sentir suffisamment à l'aise, comme sur la présence des hôtes qui oeuvrent dans ce lieu.

Objectifs :

Faciliter la séparation parent enfant grâce à un accueil personnalisé de qualité, au travers d'un aménagement des locaux réfléchi d'une part et du respect des besoins et des différences de chacun d'autre part.

Moyens :

a. Au moment de la pré inscription :

Les parents seront invités à exprimer leurs besoins et leurs désirs afin d'instaurer un dialogue et établir une première fiche de renseignements.

Un échange mutuel et une présentation du personnel, des locaux, de l'association, et de son fonctionnement permettront l'installation d'un climat de confiance.

b. Au moment de l'inscription

- o Adapter l'offre d'accueil au plus proche des besoins des familles.
- o Echanger autour de l'enfant, son histoire, ses habitudes.
- o S'engager mutuellement (contrat d'accueil, règlement intérieur, projet d'établissement, projet pédagogique, livret d'accueil, carnet de vie...).
- o Etablir la feuille d'habitude de vie en lien avec le référent.
- o Planifier conjointement la période d'adaptation.

c. A la séparation :

❖ Adaptation individualisée :

- o Laisser le temps à l'enfant de se séparer en présence de son parent.
- o Aménager un espace transitionnel adapté à chaque enfant.
- o Solliciter les objets transitionnels.
- o Progresser jour après jour, grâce à une observation vigilante du comportement de l'enfant en concertation avec les parents, dans l'expérience de chaque moment de la vie collective.

❖ Sécurité physique et affective :

- o Créer une stabilité et de la continuité : cadre chaleureux, signes de bienvenue, repères visuels, place de l'individu matérialisée (photos, casiers et paniers individuels...), système de référence, transmissions des observations...

❖ Régularité :

Les référents de chaque unité de vie sont garants au quotidien de l'accueil de qualité (échanges à l'arrivée et au départ de l'enfant, disponibilité et écoute à l'égard des parents, transmissions individualisées de la journée...).

Le rythme de la journée est ponctué de temps d'accueils et de départs, sur des plages horaires définies en fonction des besoins des familles tout en préservant la cohérence du cadre de vie collectif.

d. Accueil collectif des familles :

Rencontres informatives et festives pour échanger sur le fonctionnement de la structure.

2 - le soin :

Le soin doit assurer l'hygiène, comme le bien être et en même temps répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant en suscitant le plaisir. La sécurité affective et corporelle, la confiance en soi et aux autres, le sentiment d'exister, le besoin de se sentir unifié et par la même la santé globale de l'enfant, sont en jeu.

Le soin est un moment privilégié où l'adulte s'occupe individuellement de l'enfant et prend le temps de créer une relation profonde par une présence entière, de la douceur dans les gestes, des paroles centrées sur l'action et des sollicitations à coopérer.

Chaque professionnelle travaille selon des protocoles préétablis permettant une continuité pour la sécurité affective et physique de chaque enfant.

Objectifs :

Répondre aux besoins fondamentaux de l'enfant et assurer son bon état de santé physique et psychologique par des soins rigoureux.

Moyens :

a. Le cadre préétabli de l'hygiène, du confort et du bien être :

- ❖ environnement sain avec un bâtiment HQE qui minimise les pollutions internes (renouvellement optimal de l'air, excellente acoustique, innocuité des matériaux), et des jardins différemment exposés qui permettent les sorties fréquentes (plantes anallergisantes, comestibles, aromatiques),
- ❖ ergonomie et adéquation des aménagements et des installations,
- ❖ règles d'hygiène élémentaires de la structure (respect des normes H.A.C.C.P. en cuisine, lingerie-buanderie, biberonnerie et pour le ménage, et en général de la chaîne du propre et du sale : linge, literie, poubelles triées sélectivement, plans de change...),
- ❖ auto discipline sanitaire (hygiène des vêtements du personnel, lavage des mains, sur chaussures pour les visiteurs...),
- ❖ mise en place de protocoles écrits d'utilisation des espaces, de préparations et de rangements soigneux,
- ❖ utilisation de produits ménagers efficaces et inoffensifs et d'ingrédients alimentaires de qualité (biologique dans la mesure du possible),
- ❖ formation du personnel (AFPS, matériel incendie et produits d'entretien), présence d'une responsable « qualité de vie » par unité, contrôles réguliers de la cuisine par le laboratoire-conseil et visites médicales annuelles du personnel.

b. Les soins prodigués à chaque enfant pour satisfaire ses besoins fondamentaux :

- ❖ suivi sanitaire et médical des enfants (visites médicales, vérification des vaccins, suivi du développement physique, prévention et vigilance sanitaire lors des soins quotidiens, protocoles d'administration des traitements médicaux),
- ❖ transmissions écrites et orales des soins prodigués quotidiennement,
- ❖ apprentissage de la propreté dans le plaisir (lavage des mains autonome, des dents, changes et habillage sans hâte, acquisition du contrôle sphinctérien non imposé et discuté avec les familles),
- ❖ régimes individualisés adaptés à l'âge, aux saisons et aux particularités de chacun comme au projet familial, tout en assurant des repas équilibrés et appétissants,
- ❖ vie au grand air favorisée pour l'oxygénation et l'enseulement,
- ❖ hydratation régulière et à la demande avec une eau de qualité.

c. Pédagogie du soin favorisant l'autonomie et l'estime de soi :

- ❖ respecter le rythme de chacun (sommeil, change, repas...),
- ❖ mater avec douceur, distance professionnelle et paroles enveloppantes,
- ❖ prévenir à l'avance du soin pour donner le temps à l'enfant de se préparer et de terminer ce qu'il a commencé,
- ❖ laisser l'enfant être un acteur des soins quotidiens en lui permettant la liberté de ses mouvements et en sollicitant sa coopération,
- ❖ laisser à l'enfant le choix de sa place : plan de change (liberté d'y monter grâce à un escalier, aller chercher sa couche, ranger ses propres affaires dans son tiroir personnel), place du lit et à table...,
- ❖ ne pas faire à la place de l'enfant ce qu'il est capable de faire par lui-même.

3 - Le développement :

Pour permettre le bon développement de l'enfant il est nécessaire de mettre à sa disposition un espace stimulant et adapté, et de former le personnel pour qu'il ne fasse pas peser sur lui sa propre affectivité, ses craintes et ses attentes personnelles mais ouvre l'enfant sur le monde à sa juste mesure, et concentre ses efforts pour renforcer et aider le développement de ce qui est positif en l'enfant.

Objectifs :

Favoriser le développement affectif, social, cognitif et moteur de l'enfant ainsi que son autonomie.

Moyens :

- ❖ lieux de vie adaptés à l'âge et au développement (unité des bébés et moyens séparée de l'unité des plus grands et passage progressif de l'une à l'autre dans des moments choisis),
- ❖ personnel qualifié : une responsable pédagogique par unité de vie, formation continue de l'ensemble du personnel et réunions d'analyse des pratiques professionnelles avec un intervenant extérieur,
- ❖ travail sur la relation privilégiée et la forme particulière qu'il convient de lui donner dans un contexte professionnel (notion de référent et de juste distance affective) qui donne à l'enfant l'espace intérieur pour se développer en confiance,
- ❖ respect du rythme et de l'histoire familiale de chacun et travail d'observation du groupe et des individus qui fera l'objet d'une analyse régulière,
- ❖ mise en place d'activités motrices dans des espaces aménagés,
- ❖ matériel riche, varié et en nombre suffisant (jeux pour tous les âges, matériel Montessori, cycles variés...),
- ❖ projets de sorties à l'extérieur (fermette à proximité, école maternelle, bibliothèque, MAS de l'Ensoleillade,...etc),
- ❖ régulation de la vie en collectivité, apprentissage des comportements sociaux adaptés (attitude de l'adulte bienveillante, médiatrice et polie, disponibilité et présence de l'adulte qui se tient dans un rayon d'écoute et de vision, règles et limites structurantes et non inhibitrices...),
- ❖ respect de conditions spécifiques qui favorisent l'activité autonome du jeune enfant. Cette façon de laisser agir l'enfant, assure le bon développement de son image, de son estime de soi, la construction optimale de sa pensée, la bonne organisation de ses perceptions sensorielles et l'acquisition de son schéma corporel unifié :
 - l'adulte doit structurer un espace adéquat offrant une liberté de mouvements maximale, proposer un matériel adapté aux capacités et intérêts des enfants, comme des règles et limites adaptées aux capacités de compréhension de chacun,
 - l'activité doit être spontanée, initiée par l'enfant lui-même, menée à son rythme, à son gré, selon son propre intérêt. L'enfant doit être convié en douceur à quitter son activité,
 - l'activité de chaque enfant doit être protégée pour qu'il ne soit pas dérangé.

4 - L'éveil et le bien-être de l'enfant :

L'éveil prend racine dans le sentiment de sécurité et de confiance que l'adulte aura su susciter, et s'élève par les expériences multiples, merveilleuses et talentueuses de la découverte de la matière et des relations. L'éveil de l'enfant est à chaque pas un mouvement d'épanouissement qui aide à grandir et à s'émanciper.

Objectifs :

Favoriser l'expression de l'enfant pour son éveil sensoriel, sensible et esthétique, ainsi que la prise de conscience de lui même et de son environnement.

Moyens :

D'une manière générale, la régularité des événements et la stabilité des situations dans le temps favorisent la prise de conscience de l'enfant, ainsi que les paroles explicatives de l'adulte toujours portées sur ce que l'enfant est en train de faire ou de vivre, son environnement proche et ce qu'il va devenir.

De plus, l'éveil est incité par :

- ❖ le cadre stimulant, riche (adéquation et intelligence du matériel, disponibilité des jeux qui stimulent le désir et les sens, odeurs agréables émanant d'une cuisine variée...),
- ❖ la mise en place d'ateliers d'expression créatrice à disposition (peinture, collages, manipulation de la terre, de l'eau et de matériaux de densités diverses, danse, musique, cuisine, jardinage, lecture, contes, chansons...),
- ❖ les interventions de professionnels extérieurs spécialisés (musiciens, conteurs, ludobus),
- ❖ l'ouverture de la structure sur le monde extérieur en organisant des rencontres intergénérationnelles et des événements ponctuels qui rassemblent les familles.

Au début du siècle, Saint André de Sangonis était un village rural dont la principale activité était la viticulture (55% des familles vivaient de la terre en 1907). Depuis, ce pourcentage a considérablement baissé avec le développement des activités commerciales et artisanales qui participent à la prospérité de la commune. Par ailleurs, la commune a subi une augmentation rapide et notable de ses habitants : de 3788 en 1999 (recensement de mars 99) à près de 4500 habitants selon les estimations du recensement de février 2005. (*Informations issues du bilan d'activité du CCAS de St André de Sangonis 2003/2004*)

Le bourg centre de St André de Sangonis, situé à 30 km de l'agglomération de Montpellier, a donc connu en 10 ans une profonde et capitale mutation démographique et sociologique, tendant à faire adopter des modes de vie plus urbains où tous les services en faveur de la petite enfance deviennent indispensables. Saint André est au centre des 72 communes constituant l'arrondissement de Lodève et du canton de Gignac. Elle fait partie de la communauté de communes de la Vallée de l'Hérault regroupant le canton de Gignac et d'Aniane et du syndicat mixte du développement local du Cœur d'Hérault.

A CARACTERISTIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

COMMUNES OU QUARTIERS CONCERNES PAR L'ETABLISSEMENT OU SERVICE :

SAINT ANDRE DE SANGONIS en priorité : commune rurale de 4690 habitants

AUTRES COMMUNES ALENTOUR en cas de places vacantes

1 – Indicateurs démographiques et socio-économiques :

Source de données : INSEE, recensement de la population et statistiques CAF de Montpellier au 31/12/2003

NB HABITANTS :

4690 en 2006
208 en 2001
322 en 2001

NB ENFANTS < 4 ANS :

NB ENFANTS < 6 ANS :

AUTRES INDICATEURS CONNUS :

Taux activité féminine :..... 41.3% en 1999

Taux de scolarisation à 3 ans :..... 100% en 1999/2000

Taux de scolarisation des enfants de moins de 6 ans : 67% en 2000

Taux de scolarisation des enfants de 2 ans : 89.1% en 2000

(selon le Directeur de l'école maternelle publique les enfants de deux ans ne seront pas accueillis à la rentrée 2006)

Revenu moyen des familles en 2003 : Le quotient familial est inférieur à 825 euros pour 67% des familles

2 – Caractéristiques de la population :

Source de données : statistiques CAF de Montpellier fichier allocataire du 31/12/2004

Familles : 69.6% des allocataires (494 familles)
Familles ayant un enfant : 34.2 des allocataires
Familles ayant deux enfants : 47.6% des allocataires
Familles ayant trois enfants : 18.2% des allocataires
Enfants de moins de trois ans : 15.6% (143 enfants)
Enfants de trois à quatre ans : 3.9% (36 enfants)
Enfants de trois à six ans : 10.5% (96 enfants)
Age de la population : 95.6% d'adultes allocataires jusqu'à 59 ans (dont 57.3% de 30 à 44 ans)
Actifs occupés : 55% des allocataires
Taux annuel de solde migratoire : +0.85% de 1990 à 1999
Taux d'évolution annuel de la population : + 0.95% de 1990 à 1999
Indicateur de précarité en 2003 : 220 familles avec enfants de moins de 6 six ans dont 18% dépendants, 14% aux minima sociaux et 21% au RUC inférieur au seuil de bas revenus
Taux de bénéficiaires de l'APE à taux plein : 6.9 % des familles allocataires
Taux de bénéficiaires de l'APE à taux réduit : 1.2% des familles allocataires
Taux de bénéficiaires de l'AGED : 1% des familles allocataires
Naissances en 2005 : 57 enfants (42% d'augmentation par rapport aux chiffres de 2002)

3 – Analyse des indicateurs et caractéristiques de la population, et besoins repérés au regard de ceux-ci :

La population est relativement jeune et souvent en situation précaire. Le taux de chômeurs et d'inactifs est supérieur à la moyenne et le quotient familial des familles est sensiblement équivalent à la moyenne du fichier CAF. Les indicateurs de précarité témoignent aussi que les familles sont au niveau de la moyenne du département.
La population est en forte augmentation sans réseau familial pour les nouveaux arrivants.
Le taux d'activité féminine est moyen.
Au regard de ces chiffres sur le territoire, les besoins de structures facilitant la vie professionnelle des familles sont en accroissement. Paradoxalement la scolarisation des jeunes enfants est de plus en plus tardive.
En 2006, toutes les structures d'accueil de jeunes enfants avoisinantes (Gignac, Clermont l'Hérault, Aniane) sont au complet et ont une liste d'attente particulièrement importante.

Réponses et/ou projets apportés par la structure:

Objectifs	Moyens
Permettre aux familles de trouver un mode de garde souple, à large amplitude horaire, capable de répondre aux situations d'urgence et accessible financièrement même aux familles les plus modestes.	Le multi-accueil (première tranche des travaux de la Maison de la Petite Enfance)
Faciliter les services des assistantes maternelles et la cohérence des différents modes d'accueil.	Projet de multi-services (deuxième tranche des travaux de la Maison de la Petite Enfance)
Offrir un lieu aux normes « petite enfance » pour des activités spécifiques péri et extrascolaires.	
Etendre le multi-accueil pour un groupe de 16 enfants supplémentaires.	

4 – Capacité des établissements et services d'accueil des jeunes enfants sur la commune de Saint André de Sangonis sur l'année 2009/2010 :

Nombre de places en :

ETABLISSEMENT D'ACCUEIL COLLECTIF :

Régulier	24
Occasionnel	2
Multi-accueil	26

40 ASSISTANTES MATERNELLES AGREES INDEPENDANTES

ASSISTANTES MATERNELLES RASSEMBLEES EN SERVICE D'ACCUEIL FAMILIAL :

0

ALSH < 6 ANS :

32

Nombre d'inscrits en :

ECOLE MATERNELLE PUBLIQUE :

2-4 ANS :	71
4-6 ANS :	136

ECOLE MATERNELLE PRIVEE :

2-4 ANS :	23
4-6 ANS :	25

Autres équipements du secteur :

LIEU D'ACCUEIL ENFANTS-PARENTS :

Nombre **1**

NON OUI

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES :

Nombre **0**

NON OUI

AUTRES LIEUX D'EVEIL ET DE SOCIALISATION :

NON OUI

La bibliothèque de Saint André anime des espaces de conte et de lecture pour les moins de 6 ans

Structures de proximité :

CONSULTATION DE NOURRISSONS :

NON OUI

CENTRE SOCIAL :

NON OUI

AUTRES ET LESQUELS :

NON OUI

B PARTENARIAT

I – Avec les équipements du territoire

- Existe-t-il des actions communes avec les équipements et/ou les services sociaux ?

OUI NON

- Existe-t-il des actions passerelles avec l'école ? :

OUI NON

- Quels sont vos projets d'actions communes avec les équipements et/ou services sociaux ?

OUI NON

- ❖ Projet sur le livre, les contes et les marionnettes en partenariat avec l'association « les amis du livre » qui gère la bibliothèque municipale de Saint André (emprunts de livres sur des thèmes particuliers, participation aux expositions à thème, aux ateliers contes, mise en place commune d'un atelier de création de théâtres de marionnettes, kamishibaïs etc ...).
- ❖ Projet de rencontres intergénérationnelles avec différentes institutions de Saint André (Maison de retraite Yves Couzy, Maison d'Accueil Spécialisée de l'Ensoleillade, foyer des personnes âgées).
- ❖ Projet d'associer les assistantes maternelles de Saint André aux festivités de l'association et d'entretenir le lien avec l'association « A.M.stramgram » qui fédère les assistantes désireuses de centraliser leurs disponibilités, harmoniser leurs services et coordonner les demandes d'accueil.
- ❖ Projet de rencontres (parents-enfants-professionnels) avec les écoles maternelles et le service de cantine scolaire pour faciliter le passage à l'école maternelle.
- ❖ Projet de participation à la fête de quartier ou autres animations organisées sur le voisinage par l'association « Espace Jeunesse » de St André.
- ❖ Projet de s'associer aux journées parents-enfants développées par l'association « Terre Contact » ou « l'Espace Jeunesse ».
- ❖ D'une manière générale, la crèche est également amenée à collaborer avec les services de la P.M.I., les écoles du secteur, les services sociaux et le tissu associatif local...

2 –Avec les familles :

- Pratiquez-vous :

TYPE D’ACTION	
Echange quotidiens arrivée/départ <input checked="" type="checkbox"/>	Affichage du programme d’activités et/ou des menus <input checked="" type="checkbox"/>
Réunions d’informations /échanges à thème et/ou sur la vie de la structure <input checked="" type="checkbox"/>	Participation aux fêtes/ journées portes ouvertes/ anniversaires enfants.... <input checked="" type="checkbox"/>
Existence d’une fiche ou cahier de vie de l’enfant mis à disposition des parents <input checked="" type="checkbox"/>	Présentation/ Diffusion du projet éducatif <input checked="" type="checkbox"/>
Participation à l’organisation de manifestations festives <input checked="" type="checkbox"/>	Mise à disposition d’un fond documentaire (brochures d’information, livres revues, cassettes vidéo) <input checked="" type="checkbox"/>
Participation à l’élaboration du journal de la structure <input type="checkbox"/>	Participation aux activités ou sorties <input checked="" type="checkbox"/>
Boîte à idées mise à disposition des parents <input checked="" type="checkbox"/>	Action spécifique d’accompagnement à la parentalité (détailler en annexe) <input checked="" type="checkbox"/>
Existence d’un Conseil d’Etablissement <input type="checkbox"/>	Autres : <input checked="" type="checkbox"/>

- Citez les autres actions que vous avez entrepris ou bien que vous souhaitez entreprendre pour associer les parents à la vie de la structure :
 - ❖ Mise en place de commissions émanant du C.A. élargissant les possibilités d’implication dans la structure (se référer au Règlement Cadre du Fonctionnement des Commissions),
 - ❖ Participation des parents bricoleurs à l’amélioration de l’aménagement et du matériel,
 - ❖ Récupération de matériel de puériculture, de jeux et de vêtements dont l’excédent pourra faire l’objet de trocs et braderies,
 - ❖ Sensibilisation des familles à la qualité environnementale en matière de bâtiment, de collecte des déchets, d’hygiène et d’alimentation biologique,
 - ❖ Création d’un site Internet par les parents pour présenter la M.P.E. et gérer les places d’accueil occasionnel,
 - ❖ Projet d’échange de savoirs faire culinaires (constitution d’un classeur de recettes et d’adresses),
 - ❖ Intégration des parents désireux de partager des moments avec les enfants et de s’inscrire dans un processus d’observation (montages photos, vidéo, expériences éducatives...),
 - ❖ Information et mobilisation des familles sur les conférences qui ont lieu autour de thèmes pédagogiques sur la cause des jeunes enfants,
 - ❖ Projet d’accompagnement à la parentalité avec l’aide d’une psychologue stagiaire (écoute des situations familiales particulières).

C DISPOSITIONS EN FAVEUR D'ACCUEILS SPECIFIQUES

1 - Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique sociale en faveur de l'accueil :

- des enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique :

L'accueil de deux ou trois enfants handicapés dans la structure s'inscrit dans un projet de partenariat avec les organismes compétents tels que le S.E.S.S.A.D. et l'I.M.E. de St André (Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile et Institut Médico Educatif) comme la P.M.I. et le C.E.S.D.A. (Protection Maternelle et Infantile et Centre d'Education Spécialisé pour Déficiants Auditifs) pour organiser la reconnaissance et la bonne intégration des enfants différents. Pour optimiser l'accueil des enfants présentant des handicaps physiques ou mentaux, le suivi de professionnels spécialisés sera favorisé dans la structure (interventions de kinésithérapeutes, de psychomotriciens, d'éducateurs spécialisés...).

- des enfants issus de familles en difficultés sociales :

Les difficultés sociales qui seront signalées, occasionneront un suivi dans le plus grand respect, en collaboration étroite avec les services de la P.M.I., dans le but de soulager les familles et d'aider l'enfant à se construire positivement.

2 - Développer les modalités de mise en œuvre d'une politique visant à faciliter l'accueil d'urgence :

L'accueil d'urgence est prévu dans le cadre des 10% de dépassement autorisés de la capacité d'accueil de la structure. Il peut s'agir d'une réponse à une demande formulée par la P.M.I. comme à une situation familiale urgente qui serait directement adressée à la structure.

▪ **Nombre d'heures travaillées par les salariés :**

35 heures par semaine ou 1600 heures annuelles

oui non

39 heures par semaines

oui non

▪ **Nombre d'heures de bénévolat pour la gestion de la structure en 2010 :**

Travail administratif bénévole des membres du bureau : 16 heures par semaine

PERSONNEL	QUALIFICATION	STATUT	TEMPS DE TRAVAIL en E.T.P.	NOM
<u>RESPONSABLES</u>				
Directrice	E.J.E.	CDI	0.92 dont 0.49 d'administratif	Mme COSTE Sophie
Adjointe	Puéricultrice	CDD	0.92 dont 0.49 d'administratif	Mme CAPRIO Gisèle
<u>ENCADREMENT DES ENFANTS</u>				
Responsable Pédagogique Bébés	E.J.E.	CDI	0.85	Mlle BORIN Nathalie
Responsable Pédagogique Grands	E.J.E.	CAE	0.85	Mme GENTE Séverine
Responsable Qualité de vie Bébés	Auxiliaire de puériculture	CAE	0.85	Mme ARBEFEUILLE Elisabeth
Responsable Qualité de vie Grands	CAP Petite enfance expérimentée	CDI	0.85	Mme POUJADE Marie-Pierre
Assistante Petite enfance Bébés	CAP Petite enfance	CDI	0.85	Melle AUDRIN Cécile
Assistante Petite enfance Grands	CAP Petite Enfance	CDI	0.85	Mme NOGUERA-ACOSTA Inès
Aide maternelle Bébés	CAP Petite Enfance	CAE	0.57	Mme BELTRAN Mélissa
Aide maternelle Grands	BEP Sanitaire et Social	CAE	0.85	Mme AHIVI Judith
<u>ENTRETIEN</u>				
Responsable entretien	CAP Petite Enfance	CDI	1	Mme CROCI Danièle
<u>CUISINE</u>				
Cuisinier	CAP Cuisine	CDI	0.85	Mr SALFATI Olivier
<u>ADMINISTRATIF</u>				
Secrétaire	Licence LEA	CAE	0.85	Mme VALLANTIN Christine

Pour des raisons de continuité, certains membres du personnel encadrant les enfants transitent d'une unité de vie à l'autre au moment de la rentrée d'août/septembre.

▪ **Modalités de coordination de l'équipe, en interne et/ou avec les services extérieurs, fréquence :**

- ❖ réunions d'équipe une fois par mois,
- ❖ réunions des codirectrices une fois par semaine,
- ❖ temps de transmission orale d'une demi heure tous les jours,
- ❖ transmissions écrites quotidiennes,
- ❖ participation des directrices aux réunions de C.A. une fois par mois.

▪ **Formation continue :**

▪ **Réalisée :**

- ❖ participation de l'ensemble de l'équipe à une journée pédagogique sur la motricité libre organisée à l'I.R.T.S., et d'une journée pédagogique in situ sur l'accueil individualisé de l'enfant en collectivité, par l'association Pikler/Loczy de France,
- ❖ formation de deux responsables d'unité à la méthode et au matériel Montessori par l'association Aide à la Vie,
- ❖ participation à une soirée débat sur l'observation, organisée par l'école de puériculture de Montpellier,
- ❖ formation aux premiers secours (A.F.P.S. pour le personnel l'ayant passé depuis plus d'un an)
- ❖ participation du cuisinier à la journée de formation sur l'hygiène alimentaire organisée par le Conseil Général,
- ❖ formation au matériel incendie et conduites de sécurité en cas d'urgence,
- ❖ formation à l'utilisation des produits d'entretien et aux normes H.A.C.C.P. délivrées par les fournisseurs,
- ❖ formation des codirectrices à l'utilisation du pro-logiciel informatique Mikado,
- ❖ mise à disposition d'un fond documentaire (livres, revues, articles, cassettes vidéo) permettant de nourrir les débats pédagogiques de l'équipe.

▪ **En projet :**

- ❖ participation aux journées de formation organisées par le Conseil Général sur le livre pour jeunes enfants,
- ❖ formation à la fabrication et l'animation d'un théâtre de marionnettes par les responsables du théâtre du Caucase,
- ❖ participation aux soirées débats et journées pédagogiques organisées par le groupe Pikler/Loczy de Montpellier,
- ❖ approfondissement de formation à la médiation sociale de la directrice adjointe, organisé par l'association Médiation Aveyron,
- ❖ participation de la responsable de l'entretien à la journée de formation sur l'hygiène alimentaire organisée par le Conseil Général,
- ❖ participation aux stages d'apprentissage de L.P.C. (Langage Parlé Codé) organisés par l'ARIEDA à l'institut St Pierre.

▪ **Appel à des intervenants extérieurs :**

- ❖ intervention d'un musicien pour l'éveil musical,
- ❖ intervention du Ludobus pour enrichir les propositions ludiques,
- ❖ intervention d'une diététicienne pour les méthodes de préparation des repas et l'équilibre des menus,
- ❖ intervention d'un laboratoire conseil pour contrôler la qualité sanitaire de la cuisine,
- ❖ intervention d'un conseiller pour la mise en place des pratiques de direction,
- ❖ intervention d'un psychologue pour l'analyse des pratiques professionnelles.